

Rio+20 : la mise en œuvre est la clé

La marginalisation sociale et même l'exclusion augmentent partout dans le monde. Le désenchantement des jeunes, des femmes, des peuples autochtones, des pauvres des villes et des campagnes, et d'autres populations marginales, et celui aussi de la classe moyenne qui se sent maintenant menacée, représente un défi sans précédent pour les gouvernements et l'ONU. La crise écologique a empiré depuis 1992, allant de l'épuisement des ressources à la pollution, en passant par le changement climatique. La Déclaration des droits de l'Homme offre une dimension transversale du développement durable : par conséquent, Rio+20 doit être axé sur sa mise en œuvre. Il est impératif de renforcer les programmes institutionnels conformément aux principes de Rio.

Chee Yoke Ling
Third World Network Malasia

Les attentes déposées dans le document final de Rio+20 sont inextricablement liées aux engagements et aux promesses non tenues de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, et des conventions et programmes d'action ultérieurs. L'engagement de changer le paradigme d'un modèle de croissance économique pour un modèle de développement durable avait été assumé dans les hautes sphères de la politique, mais jusqu'à présent cet engagement n'a jamais été tenu.

Aujourd'hui les inégalités des revenus sont généralisées au sein des États et entre eux. Les exportations mondiales ont presque quintuplé tandis que le revenu *per capita* a plus que doublé. Néanmoins, 20 % de la tranche supérieure de la population jouit de plus de 70 % du revenu total et ceux qui sont dans le quintile inférieur ne reçoivent que 2 % du revenu mondial.

Cette distribution faussée de la richesse économique est le résultat d'un système financier international dérégulé et déstabilisé, et d'un système multilatéral de commerce caractérisé par des règles qui ne sont pas équilibrées et dont le fonctionnement nuit aux pays en développement. Lorsque les crises financières et économiques se produisent, la grande masse de la population, et en particulier les pauvres, est celle qui en reçoit exagérément les impacts.

Les pays développés ont convenu aussi à Rio 1992 de prendre les devants pour s'efforcer de s'éloigner des modèles de consommation non durables. Mais ceux-ci ont très peu changé et ils se sont étendus, en revanche, aux pays en développement où les riches maintiennent un même style de vie alors que l'éradication de la pauvreté est difficile à obtenir. À mesure que les inégalités entre les revenus augmentent dans tous les pays, la consommation excessive et non durable domine les options de production (ce qui a des conséquences sur l'utilisation des ressources naturelles et l'affectation des ressources financières) tandis que les pauvres et les marginaux ne peuvent pas atteindre un niveau de vie décent.

Réaffirmation des principes de Rio 1992

Les principes et les cadres pour le développement durable ont déjà été adoptés, premièrement en 1992 à Rio et plus tard dans les plans d'action, les programmes et les mesures convenus lors des

CADRE INSTITUTIONNEL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ONU est le forum principal où doit être établi un Cadre institutionnel pour le développement durable (CIDD) qui intègre les trois piliers du développement durable et la mise en œuvre du programme pour le développement durable. Dans ce contexte, un besoin impérieux se fait sentir de renforcer les plans institutionnels conformément aux principes de Rio, en particulier celui qui établit la responsabilité partagée mais différenciée.

Pour réussir cette intégration des trois piliers et mener à bien un développement durable, le CIDD devrait remplir au moins les fonctions suivantes :

- identifier les mesures concrètes pour honorer le programme du développement durable ;
- soutenir les structures régionales et les mécanismes nationaux pour qu'ils développent et mettent en œuvre leurs stratégies nationales de développement durable ;
- soutenir les pays en développement pour qu'ils aient une participation significative dans la prise des décisions à l'échelon régional et international ;
- offrir une orientation mondiale sur les mesures concrètes qui sont nécessaires pour honorer le programme de développement durable ;
- faire le suivi des avancées vers l'exécution du programme, entre autres les engagements en vue de transférer les connaissances et les technologies pour la mise en œuvre et recommander des mesures pour corriger et affronter les défis ;
- évaluer l'incorporation équilibrée des trois piliers dans le système international et établir les mécanismes nécessaires pour assurer le suivi des engagements pris et l'identification des failles ou des faiblesses qui affectent la pleine mise en œuvre du développement durable ;
- promouvoir la participation de la société civile dans le programme du développement durable.

Le CIDD a besoin que le Secrétariat réalise ce qui suit : (a) dispenser les recherches, les études, les rapports et les recommandations pour alerter les gouvernements et le public des nouvelles tendances et des nouveaux problèmes ; (b) offrir assistance technique et conseils en général ; (c) organiser la tenue de réunions, la divulgation de leurs rapports et le suivi des résultats. Il est important à tous effets qu'il prenne en compte les conséquences pour les trois piliers, de façon que chacun d'eux ait un développement en accord avec les concepts, les résultats et les actions.

réunions annuelles de la Commission du développement durable (CDD). Ils ont été reconnus également dans tous les traités et dans tous les accords pertinents.

Depuis 1992, les résultats des Sommets et Conférences de l'ONU contiennent les éléments du programme de développement durable. De même, il existe de nombreux précédents d'établissement des droits humains comme dimension transversale pour le développement durable, à partir de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée de l'ONU en 1948. Par conséquent, Rio+20 doit se centrer sur leur mise en œuvre.

On admet largement aujourd'hui que le programme de développement durable a des failles importantes dans sa mise en œuvre. Il est donc décisif que Rio+20 reconnaisse les causes fondamentales de cet échec dans la mise en œuvre. Entre autres :

- La substitution du programme de développement durable par une mondialisation, marquée par la libéralisation économique qui a provoqué des crises écologiques et sociales, qui a concentré la richesse entre une poignée de grandes entreprises du monde de l'industrie et des finances et qui a miné l'autonomie politique et la place des États. L'existence même

de la mondialisation a généré des crises économiques et a exacerbé les tensions et les conflits sociaux et le manque de stabilité politique ;

- L'affaiblissement du multilatéralisme qui est décisif pour le développement durable ;
- L'influence démesurée des institutions économiques mondiales, dont l'ONU, et leur manque de responsabilité publique ;
- Le manque de méthodologies de mise en œuvre qui étaient une partie essentielle du pacte de 1992 sur le développement durable et que les pays développés s'étaient engagés à fournir.
- Le manque d'intégration des trois piliers du développement durable (développement économique, développement social et protection de l'environnement) à tous les niveaux des politiques et des gouvernances, en dépit des premiers efforts effectués dans la décennie des années 1990.

Il est nécessaire et urgent :

Premièrement, de réaffirmer les principes acceptés internationalement établis par la Déclaration de Rio de Janeiro de 1992 sur l'environnement et le développement, en particulier le principe fondamental des responsabilités partagées mais différenciées comme cadre politique du développement durable.

Deuxièmement, de renouveler l'engagement politique de mettre en œuvre le programme de développement durable convenu, en s'appuyant sur les

connaissances et sur les expériences accumulées au long des 20 dernières années.

Troisièmement, de lancer un « partenariat mondial pour le développement durable revitalisé » fondé sur le fait que les États doivent assumer de nouveaux leurs responsabilités et affirmant l'autonomie politique en tant que contrepartie des forces illimitées du marché qui provoquent l'instabilité à tous les niveaux.

Quatrièmement, dans toute collaboration entre le secteur public et le secteur privé, d'assurer que les politiques publiques et la gouvernance restent à l'abri de toute influence indue du secteur privé, en particulier des sociétés transnationales et des grandes entreprises.

Cinquièmement, étant donné qu'il est essentiel de pouvoir compter sur une technologie valable pour le développement durable, d'établir un organisme intergouvernemental facilitant le transfert de technologie et d'innovation (et qui s'occupe de lever les difficultés telles que les droits de la propriété intellectuelle), et développant également la capacité d'évaluation de la technologie. Lors de sa première session le CDD avait déjà souligné le besoin d'évaluer les technologies en fonction de leur salubrité, de leur sécurité et des impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Rétablir la confiance

Il est nécessaire de fomenter la confiance car la plupart des pays développés ont abandonné leurs engagements internationaux envers le développement

et certains ont rejeté le principe de responsabilité partagée mais différenciée. Le processus préparatoire et de nombreuses discussions tournant sur ce sujet ont fait voir clairement qu'il n'y a toujours pas de définition universellement acceptée ni une vision commune du concept de l'« économie verte ». Si certaines parties du système de l'ONU, comme la CESPAP, ont aidé les pays membres à parvenir à une entente commune de la croissance verte, la plupart des gouvernements continuent à ne pas en comprendre les détails, ni la façon de la mettre en pratique.

À l'échelon des gouvernements nationaux et régionaux, des communautés et des entreprises, ainsi que des associations de la société civile, on développe et on exécute une grande gamme de politiques, de programmes, de projets et de mesures considérées « vertes » par tous ceux qui sont impliqués, d'après leurs interprétations et leurs descriptions respectives.

Cependant, il ressort clairement du processus préparatoire, des réunions régionales en particulier, entre autres le tout récent Symposium de haut niveau sur Rio+20 à Beijing et le Dialogue ministériel de Delhi sur l'économie verte et la croissance inclusive, que le consensus est chaque fois plus grand pour réaffirmer les principes de Rio et le cadre de développement durable au niveau international et pour permettre en même temps la formulation de stratégies nationales pour affiner les trois piliers en fonction des meilleurs principes, approches et pratiques. ■